



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### indemnités journalières

Question écrite n° 125090

#### Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'incompréhension et les inquiétudes suscitées parmi les syndicats, les associations et les assurés, par le projet de baisse des indemnités journalières maladie et accidents du travail. En effet, au prétexte d'une harmonisation du mode de calcul des indemnités journalières servies par la sécurité sociale, c'est à un nouveau recul des droits des assurés que l'on assiste puisqu'à compter du 1er janvier 2012 l'assurance maladie ne versera que 60 % du salaire net contre 50 % du salaire brut aujourd'hui. Cette mesure est lourde de conséquences pour les salariés. Elle va en effet se traduire par une diminution de près de 6 % de l'indemnisation. Ainsi pour un salarié au SMIC (1 365 euros bruts, 1 071 euros nets) l'indemnisation mensuelle par la sécurité sociale passera de 680 euros à 640 euros. Syndicats, associations et assurés dénoncent à juste raison cette mesure qui va donc toucher le pouvoir d'achat des salariés des moins favorisés et en exigent le retrait. Il lui demande si, comme cela est hautement souhaitable, il compte abandonner cette mesure injuste et inefficace.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Lamy](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125090

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2011, page 13510

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)